



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau, biodiversité et risques
Unité gestion des procédures environnementales

Vannes, le 12 février 2024

Affaire suivie par : Sylvain DANIEL
Tél : 02.56.63 74 72
Mél : sylvain.daniel@morbihan.gouv.fr

**Le directeur départementale des territoires
et de la mer**

à

Monsieur le Maire
Mairie de Carnac
Place Christian Bonnet
BP 80
56341 CARNAC cedex

Objet : Projet de modification et de suspension de la servitude de passage des piétons le long de la rivière de Crac'h

Réf. : Arrêté préfectoral du 29 janvier 2024

P.J. : 1 arrêté + 1 avis d'enquête

Je vous transmets, ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2024 prescrivant, en votre mairie ainsi que celles de La Trinité-sur-Mer et Crac'h, l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification et de suspension de la servitude de passage des piétons le long du littoral de la rivière de Crac'h.

Cette enquête aura lieu du lundi 26 février 2024 à 14h00 jusqu'au vendredi 19 avril 2024 à 17h00, soit pendant une durée de 54 jours.

Madame Danielle Faysse, désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête, Madame Camille Hanrot-Lore et Madame Annick Baudic – Tonnerre, désignées en qualité de membres de la commission, assureront les permanences en votre mairie aux jours et heures fixées à l'article 4 de l'arrêté, en accord avec vos services.

Conformément aux dispositions de cet arrêté, il vous appartient :

- d'afficher l'avis d'enquête, ci-joint, sur le site du projet et dans votre mairie aux emplacements réservés à cet effet, 8 jours au moins avant le début de l'enquête soit **le 16 février 2024 au plus tard** et pendant toute la durée de l'enquête.

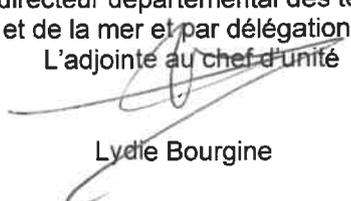
Pour une meilleure information du public, je vous invite également, à diffuser cet avis sur tous supports de communication à votre disposition (site internet, affichage lumineux...)

- de mettre à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête le dossier d'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture des services de la mairie au public. Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations ou propositions sur le registre d'enquête qui sera coté et paraphé par la présidente de la commission d'enquête ou par l'une de ses membres.

A l'issue de l'enquête publique, vous voudrez bien m'adresser le certificat constatant l'affichage de l'avis au public pendant la période réglementaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental des territoires
et de la mer et par délégation,
L'adjointe au chef d'unité


Lydie Bourguine